

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEURTunisie-Italie

Un partenariat prometteur

● Signature d'une convention de coopération entre des universités tunisiennes et italiennes spécialisées dans l'enseignement à distance

Une cérémonie de signature d'une convention de coopération et de partenariat entre l'Université virtuelle de Tunis (UVT) et l'université italienne, Telematica Internazionale Uninettuno (UTIU) s'est tenue hier à Tunis, sous la présidence de M. Lazhar Bououni, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie.

Cette convention a porté sur l'établissement de relations de coopération et de partenariat entre les universités tunisiennes et leurs homologues italiennes pour l'échange d'expériences et de compétences, ainsi que de professeurs-chercheurs dans le domaine de l'enseignement à distance.

Cette coopération ouvrira, selon le professeur Houcine Chebli, président de l'université virtuelle de Tunis (UVT), de larges perspectives pour les deux parties. Elle permettra un échange fructueux des expériences scientifiques et offrira un appui important au niveau du matériel nécessaire pour l'enseignement à distance.

L'UTIU fournira, dans ce cadre, à l'UVT le matériel nécessaire à l'installation des pôles technologiques. Et cette dernière pro-

cédera, pour sa part, à la mise en place de ces pôles auprès des universités tunisiennes.

Les objectifs sont, en fait, de développer entre les deux universités des projets et des programmes d'enseignement supérieur en ligne en vue de proposer une offre commune qui peut donner lieu à une bi-diplômation

«L'UVT offrira aux candidats tunisiens les formations disponibles à l'UTIU. Si ces formations sont conformes aux programmes tunisiens, le diplôme correspondant sera décerné en bi-diplômation après habilitation du conseil des universités. L'UTIU proposera à ses étudiants une partie ou l'ensemble des cursus de formation de l'UVT. Elle mettra sur son site les programmes de formation disponibles à l'UVT», cite-t-on dans le premier article de la convention.

En ce qui concerne les procédures à suivre pour obtenir ce diplôme, la convention stipule que l'étudiant doit procéder à une double inscription l'une à l'UVT et l'autre à l'UTIU.

«Les cours à distance seront donnés en plusieurs langues, dont le français, l'anglais et l'arabe», a précisé le professeur Chebli.

D'ailleurs, une commission mixte composée de professeurs tunisiens et italiens sera chargée, selon la convention, de la conception des programmes d'études, l'identification des contenus et la sélection des professeurs européens et tunisiens qui seront chargés de produire les contenus des cours à distance en plusieurs langues et le matériel didactique y afférent.

Des pôles technologiques seront mis à la disposition des étudiants avec toutes les technologies nécessaires: télévision satellitaire, ordinateurs et connexion à Internet large bande et via satellite, centres de production pour la réalisation des contenus vidéo et multimédia sur Internet et systèmes de vidéoconférence.

En conclusion, le professeur Maria Amata Garito, recteur de l'université telematica internationale uninettuno (UTIU) a affirmé que cette coopération offrira des chances égales pour tous les étudiants pour bénéficier des apports de l'enseignement à distance et édifier ensemble les assises d'une culture commune basée sur la richesse civilisationnelle et l'ouverture sur l'autre.

Wafa Attyaoui